
Présidence : Tadjikistan

919^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 3 juillet 2019

Ouverture : 10 h 05

Suspension : 12 h 55

Reprise : 15 h 05

Clôture : 15 h 35

2. Président : Ambassadeur I. Kalandar

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LE RÔLE DES
MDCS EN ASIE CENTRALE « RÔLE DE LA
CONFÉRENCE POUR L'INTERACTION ET LES
MESURES DE CONFIANCE EN ASIE (CICA) EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ RÉGIONALE »

– *Exposé de M. H. Mirzozoda, Directeur exécutif, Secrétariat de la CICA*

– *Exposé de M. D. Singh, Représentant du Secrétariat de la CICA*

– *Exposé de M^{me} A. Nazarbetova, Directrice du Département d'études
internationales, Institut Kazakh d'études stratégiques (KAZISS)*

Président, M. H. Mirzozoda, M. D. Singh, M^{me} A. Nazarbetova,
Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le
Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de
stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de
l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique
européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette
déclaration) (FSC.DEL/144/19), Kazakhstan, Slovaquie, Turquie, Fédération
de Russie, Azerbaïdjan

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES DE LA RÉUNION
DE 2019 DES CHEFS DES CENTRES DE
VÉRIFICATION

Président

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 4/19 (FSC.DEC/4/19) sur les dates de la Réunion de 2019 des chefs des centres de vérification ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine, Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/143/19), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Canada, Royaume-Uni

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Note verbale reçue par la Présidence de l'OSCE le 15 février 2019 concernant le nom officiel de l'État participant concerné (CIO.GAL/24/19 OSCE+)* : Président (annexe 1)
- b) *Réunion du Groupe des Amis de la médiation, prévue à Vienne le 5 juillet 2019* : Suisse (également au nom de la Finlande et de la Turquie)
- c) *Réunion d'information sur un exercice militaire inopiné, qui a été effectué du 24 au 28 juin 2019* : Fédération de Russie
- d) *Demande de soutien pour la mise en œuvre de la Stratégie de maîtrise des armes légères et de petit calibre (ALPC) en Bosnie-Herzégovine* : Bosnie-Herzégovine (annexe 2), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)
- e) *Réunion du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, prévue à Vienne le 18 juillet 2019* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie) (au nom de la Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie))
- f) *Consultations au niveau des experts sur une demande d'assistance de l'Arménie, prévues à Vienne le 18 juillet 2019* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Azerbaïdjan, Arménie, Turquie, Slovaquie

- g) « *De Budapest à Budapest (1994–2019)* », colloque pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, prévu à Budapest du 16 au 18 octobre 2019 (SEC.GAL/122/19 OSCE+) : Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Roumanie)
- h) *Questions de protocole* : Roumanie, Arménie

4. Prochaine séance :

Mercredi 10 juillet 2019 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/925

3 July 2019

Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

919^e séance plénière

Journal n° 925 du FCS, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Rappelant la lettre du Président du Conseil permanent de l'OSCE en date du 15 février 2019 (CIO.GAL/24/19), il sera en conséquence fait usage du nom officiel de l'État participant concerné dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de sécurité.



919^e séance plénière

Journal n° 925 du FCS, point 4 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Monsieur le Président,
Excellences,
Chers collègues,

La Mission permanente de la Bosnie-Herzégovine saisit cette occasion pour renouveler à l'OSCE l'assurance de sa plus haute considération, et a l'honneur de demander son assistance dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles.

Conformément aux priorités fixées dans la Stratégie pour la maîtrise des ALPC en Bosnie-Herzégovine et le Plan d'action qui l'accompagne, nous invitons l'OSCE à fournir une assistance pratique dans les domaines suivants :

1. Fourniture d'un soutien pour l'établissement du cadre législatif sur la neutralisation et pour sa mise en œuvre pratique ;
2. Évaluation de l'infrastructure de stockage des ALPC et des munitions des organismes chargés de l'application de la loi, y compris de la nécessité de la moderniser conformément aux meilleures pratiques de l'OSCE ;
3. Sensibilisation des communautés à la maîtrise des ALPC en Bosnie-Herzégovine par les moyens suivants :
 - a) Fourniture d'un soutien au Conseil de coordination de la maîtrise des ALPC en Bosnie-Herzégovine pour sensibiliser tous les organes de l'État à l'importance de la maîtrise des ALPC, de la Stratégie pour la maîtrise des ALPC et du Plan d'action ;
 - b) Fourniture d'un soutien au Conseil de coordination pour sensibiliser tous les cantons à l'importance de la maîtrise des ALPC et de sa mise en œuvre pratique ;
 - c) Détermination des messages clés, des groupes cibles potentiels et des partenaires possibles pour la mise au point de campagnes de sensibilisation et de communication, et pour l'élaboration des messages clés ;

- d) Renforcement des partenariats avec les organisations de la société civile et des capacités de ces dernières dans toute la Bosnie-Herzégovine pour faire face aux problèmes liés à la maîtrise des ALPC, y compris, sans s'y limiter, la violence fondée sur le genre, l'utilisation abusive des ALPC, ainsi que la violence armée et son incidence sur les communautés locales ; et
 - e) Fourniture d'un soutien aux autorités de Bosnie-Herzégovine pour la planification, la conception et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation ciblées ou à l'échelle nationale liées à l'amélioration de la maîtrise des ALPC (y compris la violence fondée sur le genre) ;
4. Renforcement des capacités des brigades canines des services de police de Bosnie-Herzégovine en matière de détection d'armes et d'explosifs ; et
5. Fourniture d'un soutien aux autorités de Bosnie-Herzégovine pour la mise en place et la coordination d'un suivi des ALPC par les services chargés de l'application de la loi et le pouvoir judiciaire.

Nous invitons donc l'OSCE à nous faire part rapidement de ses réactions sur ces questions.

En ce qui concerne toutes les autres mesures en la matière, les spécialistes de l'OSCE devraient se concerter avec le Coordonnateur national du Conseil de coordination de la maîtrise des ALPC en Bosnie-Herzégovine, M. Ermin Pesto, Vice-Ministre chargé de la sécurité de la Bosnie-Herzégovine.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



919^e séance plénière

Journal n° 925 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 4/19
DATES DE LA RÉUNION DE 2019 DES CHEFS
DES CENTRES DE VÉRIFICATION

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Réaffirmant que le Document de Vienne 2011 de l'OSCE (DV 2011) reste un instrument clé pour les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et notant que la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) offre un forum important pour débattre de l'application des mesures convenues en vertu des dispositions du DV 2011,

Prenant note des discussions qui ont eu lieu et des vues qui ont été exprimées au cours de la vingt-neuvième RAEA,

Considérant que la Réunion des chefs des centres de vérification a pour but d'échanger des données d'expérience et des informations sur les aspects techniques de l'application des mesures de confiance et de sécurité,

Décide :

1. De convoquer à Vienne une réunion des chefs des centres de vérification, qui débutera l'après-midi du 11 décembre 2019 et se poursuivra le 12 décembre 2019 ;
2. De charger le Centre de prévention des conflits (CPC) de préparer et de présider la réunion ;
3. De charger le CPC de faire rapport sur la Réunion des chefs des centres de vérification à la séance d'ouverture de la trentième RAEA.